Date de télétransmission : 30/06/2017 Date de réception préfecture : 30/06/2017

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



GD2017-06-29 049

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017 Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79 Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 79 Nombre de procurations : 17

#### Membres présents :

Mme Françoise TENENBAUM M. François REBSAMEN Mme Claudine DAL MOLIN M. Pierre PRIBETICH Mme Christine MARTIN M. Yves-Marie BRUGNOT M. Patrick CHAPUIS Mme Lê Chinh AVENA M. Guillaume RUET Mme Nathalie KOENDERS Mme Hélène ROY M. Louis LEGRAND M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA M. Patrick ORSOLA Mme Catherine HERVIEU Mme Chantal TROUWBORST Mme Florence LUCISANO M. Joël MEKHANTAR M. José ALMEIDA M. Jean DUBUET M. François DESEILLE Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Mme Anne PERRIN-LOUVRIER Mme Colette POPARD Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Céline TONOT M. André GERVAIS M. Denis HAMEAU M. Jean-Philippe MOREL M. Frédéric FAVERJON M. Christophe BERTHIER M. Nicolas BOURNY M. Jean-Patrick MASSON M. François HELIE M. Jean-Louis DUMONT Mme Badiaâ MASLOUHI Mme Chantal OUTHIER M. Patrick BAUDEMENT Mme Anne DILLENSEGER M. Emmanuel BICHOT M. Dominique SARTOR M. Charles ROZOY Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. Gilbert MENUT Mme Noëlle CAMBILLARD M. Patrick MOREAU M. Hervé BRUYERE M. Jean-Yves PIAN M. Jean ESMONIN M. Cyril GAUCHER Mme Stéphanie MODDE Mme Sandrine RICHARD M. Adrien GUENE.

#### Membres absents:

M. Dominique GRIMPRETM. Jean-Claude DECOMBARD

Mme Louise MARIN M. François NOWOTNY

M. Jacques CARRELET DE LOISY

Mme Lydie CHAMPION Mme Michèle LIEVREMONT M. Philippe BELLEVILLE M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. François REBSAMEN

M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD

M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI

M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA

Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS

M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT

M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CAMBILLARD

Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUT M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS

M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMENT Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

GD2017-06-29 049 N°49 - 1/2

**OBJET: CULTURE ET SPORTS** 

## Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 - Candidature de la Ville de Paris - Soutien de Dijon Métropole

La Ville de Paris s'est portée candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024.

La transformation, depuis le 25 avril 2017, de la Communauté Urbaine du Grand Dijon en Métropole lui donne une position nouvelle qui lui permet de valoriser ses atouts dans le cadre de cet événement planétaire qui incarne des valeurs sportives, éducatives et citoyennes.

Dotée d'équipements structurants et bénéficiant d'infrastructures de qualité, elle se doit de tirer parti de sa situation géographique favorable et pourrait ainsi se positionner pour constituer une base arrière dans le cadre de la préparation d'équipes nationales.

Le stade Gaston Gérard, la piscine olympique, le stade Colette Besson sont autant de sites susceptibles d'accueillir des sportifs dans les meilleures conditions, en complémentarité avec le Palais des Sports Jean-Michel Geoffroy et le stade des Poussots, propriété de la Ville de Dijon et avec les installations du CREPS, propriété de la Région.

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives dans le domaine sportif, que cette candidature concerne l'ensemble du pays et que Dijon Métropole souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- **d'apporter** le soutien de Dijon Métropole à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et paralympiques d'été 2024 ;
- d'émettre le voeu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique et annoncée officiellement le mercredi 13 septembre 2017.

Scrutin: Pour: 71 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 17 PROCURATION(S)

GD2017-06-29 049 N°49 - 2/2